

Demande

Responsabilité des administrateurs et des dirigeants d'organismes à but non lucratif

**Veillez faire parvenir la
demande à : Jones DesLauriers**
Insurance 100-881 Lady Ellen
Place Ottawa,
Ontario K1Z 5L3 Téléphone
613-226-1350 Télécopieur
613-226-7029
allisonb@jdimi.com
www.jdimi.com

1. Nom : _____

Personne-ressource : _____

Numéro de téléphone : _____

2. Adresse : _____

3. Joignez une liste de tous les administrateurs et dirigeants.

4. Pour la fin du dernier exercice, indiquez :

(a) Revenus totaux : \$ _____ b) Excédent ou (déficit) : \$ _____

5. Une assurance semblable à celle proposée dans le présent document, au nom de l'organisme, a-t-elle été refusée, annulée ou renouvelée? OUI NON

Si oui, indiquez la ou les dates et joignez-y les détails.

6. a) Une réclamation ou une poursuite a-t-elle été déposée ou y a-t-elle une réclamation en instance contre l'organisation ou toute autre personne proposée pour cette assurance? OUI NON

(b) Des poursuites ou des actions en justice ont-elles été intentées par l'organisation ou au nom de l'organisation contre une ou plusieurs personnes proposées pour cette assurance? OUI NON

(c) Au cours des trois dernières années, l'organisation a-t-elle fait l'objet d'enquêtes, de plaintes, d'avis ou d'audiences de la part d'un organisme de réglementation fédéral ou provincial? OUI NON

(d) Le soussigné ou toute autre personne proposée pour cette assurance est-elle au courant d'un fait ou d'une circonstance impliquant l'organisation, les administrateurs ou les dirigeants de l'organisation qu'il a des raisons de croire qu'il pourrait donner lieu à une réclamation future qui relèverait de la portée de l'assurance proposée? OUI NON

Si oui à ce qui précède, joignez les détails.

SANS S'Y LIMITER À TOUT AUTRE RECOURS DONT DISPOSENT LES ASSUREURS, L'ASSURANCE PROPOSÉE N'OFFRIRA PAS DE COUVERTURE AUX RÉCLAMATIONS DONT UNE PERSONNE PROPOSÉE POUR CETTE ASSURANCE A CONNAISSANCE NI AUX RÉCLAMATIONS RÉSULTANT DE FAITS OU DE CIRCONSTANCES DONT UNE PERSONNE PROPOSÉE POUR CETTE ASSURANCE A CONNAISSANCE.

7. Limite demandée : 1 000 000 \$ 2 000 000 \$ 5 000 000 \$

8. Date d'entrée en vigueur : _____

CONSENTEMENT DU DEMANDEUR À LA TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE FORMULAIRE DE DEMANDE

Je reconnais par la présente que les renseignements recueillis dans le formulaire de demande sont acquis par mon courtier d'assurance pour être transmis à Gestionnaires d'assurance Victor inc. dans le seul but d'obtenir une police d'assurance, et demeureront confidentiels.

De plus, j'autorise Victor Gestionnaires d'assurance inc., ses assureurs ou fournisseurs de services à :

- effectuer une vérification, à l'aide de sources externes, des renseignements contenus dans le formulaire de demande, dans les documents joints et dans les documents fournis par la suite;
- En cas de réclamation, transmettre les renseignements soumis et vérifiés à des experts en sinistres, à des avocats ou à d'autres bureaux similaires aux fins d'enquête, de défense, de négociation ou de règlement de toute réclamation, au besoin.

Pour plus d'informations sur la politique de confidentialité de Victor, veuillez communiquer avec privacypolicyinquiries@victorinsurance.com.

DÉCLARATIONS ET SIGNATURE

Le dirigeant autorisé soussigné de l'organisation, au nom de l'organisation et de toutes les personnes proposées pour cette assurance, déclare que, au meilleur de sa connaissance, les déclarations énoncées dans le présent document sont véridiques et exactes et que des efforts raisonnables ont été déployés pour obtenir des renseignements suffisants de chaque personne proposée pour cette assurance afin de faciliter le remplissage approprié et exact du présent formulaire de demande. Le soussigné convient également que, si un changement important dans l'état du demandeur est découvert entre la date du présent formulaire de demande et la date d'entrée en vigueur de la police, ce qui rendrait la présente demande inexacte ou incomplète, un avis de ce changement sera immédiatement signalé par écrit à Victor Insurance Managers Inc. Bien que la signature du présent formulaire de demande n'engage pas le soussigné au nom de l'organisme ou de toute personne proposée pour cette assurance, le soussigné, au nom de la ou des personnes proposées pour cette assurance et organisme, accepte que le présent formulaire et les renseignements fournis conformément aux présentes constituent la base du contrat si une police est émise et que ce formulaire sera joint à la police et en fera partie.

Signature du président ou du dirigeant

Date (jj/mm/aaaa)

Matrice des primes (taux 2023-2024)

(Veuillez indiquer la prime pour votre fourchette de revenus annuels sous la limite de couverture choisie.)

Limite	1 000 000 \$	2 000 000 \$	5 000 000 \$
Revenus annuels	Prime annuelle (ajouter 8% TVP)		
Moins de 350 000 \$	411 \$ <input type="checkbox"/>	549 \$ <input type="checkbox"/>	823 \$ <input type="checkbox"/>
350 001 \$ à 750 000 \$	685 \$ <input type="checkbox"/>	892 \$ <input type="checkbox"/>	1 373 \$ <input type="checkbox"/>
Plus de 750 000 \$	960 \$ <input type="checkbox"/>	1 235 \$ <input type="checkbox"/>	1 922 \$ <input type="checkbox"/>



Administrateurs et dirigeants

Programme d'assurance responsabilité civile

Fiche d'information sur le produit

Responsabilité des administrateurs et des dirigeants de FEED Ontario F.A.Q.

Limites de responsabilité

- Limite par réclamation Selon chaque certificat individuel
- Limite globale 15 000 000 \$

Ententes d'assurance

- A. Responsabilité des personnes et entités assurées
- B. Responsabilité des administrateurs externes à but non lucratif
- C. Responsabilité liée aux pratiques d'emploi
- D. Responsabilité fiduciaire
- E. Responsabilité des frais de défense pénale
- F. Obligation de défendre

Description et extensions

- La couverture sera basée sur l'organisme sans but lucratif de réclamations de Victor
Formulaire de police d'assurance responsabilité de la gestion de l'entité EIM-NP-2006, sous réserve des exclusions de police
- Coûts de défense inclus dans la limite de responsabilité
- La définition de réclamation comprend les dommages-intérêts non compensatoires et punitifs
- Y compris les fiduciaires, les employés, les bénévoles et les membres des comités dans la définition de la personne assurée.
- L'exclusion des blessures corporelles ou des dommages matériels ne s'applique pas aux réclamations relatives aux pratiques d'emploi alléguant de l'angoisse morale
- Sous-limite de 1 000 000 \$ pour les frais de défense pour les réclamations pour pollution non indemnisable
- Territoire : À l'échelle mondiale, cependant, la politique ne répond qu'aux poursuites intentées au Canada

Prolongations de la politique

- Couverture de la responsabilité civile du conjoint ou du partenaire domestique
- Date de litige en instance ou antérieure – jusqu'à l'entrée en vigueur de la politique

Exclusions

- Exclusion des services professionnels

Franchises/retenues

Aucune franchise ou retenue ne s'applique

- A. 1 000 000 \$, 2 000 000 \$ et 5 000 000 \$. Ce choix permet aux conseils

Q. Qui est admissible à ce régime?

- A. Tous les membres de l'OAFB ainsi que les banques alimentaires qu'ils desservent dans leur communauté.

Q. Quelles sont les limites de responsabilité disponibles?

d'administration de tailles et de complexités diverses de choisir une limite appropriée pour leur banque alimentaire. Une matrice de prix comparant la taille des opérations a été conçue pour faciliter le processus décisionnel.

Q. Que couvre la police?

- A. « Les actes fautifs des administrateurs et des dirigeants de votre banque alimentaire ». En d'autres termes, si les membres du conseil ne remplissent pas leurs fonctions telles qu'elles sont énoncées dans les règlements administratifs et conformément à toute loi applicable, ils sont susceptibles d'être poursuivis. Si la banque alimentaire n'a pas d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants, **TOUS LES FRAIS JURIDIQUES ET LES INDEMNITÉS INCOMBENT DIRECTEMENT À LA BANQUE ALIMENTAIRE, AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LEUR PERSONNEL.** ÉCONOMIES. En plus du conseil d'administration, la couverture s'étend également à l'organisation elle-même, ainsi qu'à tous les employés, bénévoles et membres des comités de la banque alimentaire.

Q. Ma police d'assurance responsabilité civile standard ou ma police d'assurance des propriétaires d'entreprise ne couvre-t-elle pas ces choses?

- A. Les polices de responsabilité civile générale standard étendent la couverture aux administrateurs et aux dirigeants des banques alimentaires, mais seulement pour les blessures corporelles ou les dommages matériels. Ces politiques ne couvrent PAS les conseils pour actes illicites dans l'exercice des activités d'un organisme à but non lucratif.

Q : Combien coûte ce programme?

- A : En tant que programme d'assurance collective, les taux seront probablement inférieurs à ce que vous payez actuellement. Certains membres ont vu leurs tarifs réduits de plus de la moitié. Veuillez communiquer avec Binks Insurance pour plus d'informations.

Q. Puis-je souscrire cette police auprès de mon courtier local?

- A. NON. Il s'agit d'un programme de groupe offert uniquement aux membres de l'OAFB par l'intermédiaire de Jones Deslauriers Assurance.

Ce qui précède explique l'objectif général de l'assurance décrite, mais ne change en rien ou n'affecte en rien la couverture offerte par la police. Pour une description complète des dispositions de la police, consultez votre certificat de couverture et la police principale.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec : Allison Binks à allisonb@jdimi.com